

1. Comment utiliser les services à l'exportation du gouvernement fédéral

Les multiples services que le gouvernement fédéral offre aux exportateurs canadiens évoluent constamment. La présente brochure se veut un guide pour toutes les entreprises canadiennes qui ont besoin d'aide et de conseils pour résoudre les nombreux problèmes touchant les exportations. Le gouvernement met toute une gamme de services à leur disposition en ce domaine. Les principaux organismes s'occupant des exportations et de leur financement sont les suivants:

- Les bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale
- Les directions sectorielles du ministère de l'Expansion industrielle régionale
- Les secteurs géographiques du ministère des Affaires extérieures
- Les délégués commerciaux à l'étranger
- La Société pour l'expansion des exportations
- La Corporation commerciale canadienne
- L'Agence canadienne de développement international

Le premier pas

Le premier point de contact pour tout exportateur éventuel est le bureau régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) situé dans sa province (voir les adresses à la page 8). Ces bureaux aident et conseillent les entreprises de leur région, dans les secteurs de la fabrication, du traitement, de l'agriculture, des pêches, du tourisme et de certains services,

à profiter des débouchés d'exportation. Ils accordent également de l'aide financière pour le développement industriel et administrent le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) (voir page 15).

À Ottawa

Les directions sectorielles du MEIR (voir page 10) sont la source nationale par excellence de renseignements sur l'industrie. C'est à leur porte qu'il faut frapper pour connaître les demandes de produits et de services canadiens faites par des acheteurs étrangers. Ce sont elles aussi qui aident à recruter les entreprises participant aux foires et missions commerciales organisées par le ministère des Affaires extérieures. Elles procurent également de l'aide aux sociétés canadiennes qui se lancent dans des coentreprises avec des sociétés étrangères, de même qu'elles étudient et cotent les demandes pour le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) (voir page 10).

Les secteurs géographiques du ministère des Affaires extérieures sont chargés d'administrer la politique étrangère du Canada, en matière politique, économique et commerciale, dans chaque région du monde. Les directions de l'expansion du commerce au sein de chacun de ces secteurs (voir page 12) fournissent volontiers des renseignements sur les marchés d'exportation et sur les tarifs et l'accès aux marchés. Le secteur de l'expansion du commerce international (voir page 13), ainsi que le PDME (voir page 15) et le Programme des projets de promotion (PPP) (voir page 16) sont également là pour assister les exportateurs canadiens.

À l'étranger

Le délégué commercial, au ministère des Affaires extérieures, est le principal agent de promotion des biens et services canadiens sur les marchés étrangers. Quelque 500